



AERO-CLUB
Annecy Haute-Savoie
 Annecy-Meythet
 60 rue de l'Aérodrome
 Tél : 04 50 22 04 25 Fax : 04 50 22 70 81
 acannecy.com - acannecy@wanadoo.fr

LA FEUILLE VOLANTE

Organe bimestriel d'information de l'AERO-CLUB Annecy Haute-Savoie
 74960 MEYTHET

2006 N°55

NOVEMBRE-DECEMBRE

Le Mot du Président

Chères Amies, chers Amis,

L'Année 2006 se termine avec 3040 heures de vol au compteur, témoin d'un regain d'activité.

Une météo favorable, votre passion aéronautique, les efforts de chacun dans la bonne humeur y ont contribué ainsi que la vigilance de tous sur la sécurité.

Remercions tout particulièrement :

- Roger qui redynamise l'activité école, voyages et vol de nuit,
- Serge qui nous propose voyages et vol montagne,
- Frédéric, toujours disponible, sachant anticiper pour préparer nos machines,
- Amandine pour son accueil et la bonne ambiance qu'elle insuffle,
- les Administrateurs et les Membres engagés pour la vie du Club,
- Gérard pour la formation BIA d'élèves du Collège de Meythet,
- les Pompiers et le Contrôle aérien pour leurs précieux services.

Vincent ne pouvant, pour raisons professionnelles, poursuivre son rôle de Trésorier, le Comité a élu Hervé à ce poste, à l'unanimité. Félicitations à Hervé.

Une pensée particulière pour Lucien, notre Chef Pilote, qui ne peut poursuivre ses activités de vol pour des raisons médicales.

Nos projets 2007... 80 ans après la première traversée aérienne de l'Atlantique par Charles Lindbergh.

Poursuivre nos actions sécurité en renforçant l'activité école : Gérard travaille activement à sa formation de FI bénévole, avec l'aide de Roger et le parrainage du Club. Promouvoir la formation des jeunes :

* vous avez tous lu l'article élogieux du DL à propos de Christophe, notre plus jeune Pilote

- * Formation BIA en partenariat avec les collègues,
- * Tour de France des jeunes Pilotes : Marie-Lorraine et Jonathan sont candidats.

Développer les partenariats :

- * Accueil des « Mirauds volants »,
- * Accueil des Chevaliers du Ciel en mai,
- * 4^{ème} édition de notre action Téléthon, avec le concours d'Aéroclubs voisins.

Retrouver nos Amis brestois dans le cadre du jumelage.
 Organiser des journées de travaux de rénovation.

L'Année 2007 s'annonce sous de bons auspices.

Je vous souhaite à Toutes et à Tous une excellente et heureuse Année : Santé, Sérénité, épanouissement dans votre vie personnelle et professionnelle, et bien sûr, aéronautique : Volez heureux en toute sécurité.

Amitiés aéronautiques.

Dominique GARLASHELLI



INSTRUCTION.

Bravo au nouveau breveté :
 A réussi au PPL :

Jean Pascal ZAMBAUX.

INFORMATIONS OFFICIELLES

La METEO

Du 01/11/2006 au 31/12/2006

43 jours de beau temps.
 10 jours de temps moyen.
 8 jours de mauvais temps

Les Heures de Vol

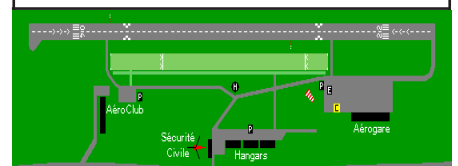
Du 01/11/2006 au 31/12/2006

526 heures de vol cette année contre une moyenne de 315 heures sur les dix années précédentes soit **un gain de 211 heures.**

Pour l'année 2006 le club totalise **3040 heures de vol** soit un **gain de 121 heures** par rapport à la moyenne sur dix ans.

Dans ce numéro :

Mot du Président	1
Informations	1
Nouvelle Réglementation	2





Nouvelle Réglementation

Depuis le 1^{er} janvier 2007

Une modification aux règles de la circulation aérienne est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007. Le but de cette modification est dans le cadre d'une harmonisation progressive avec les règles de l'OACI. Les changements intervenus concernant les trois points suivants :

- Suppression de la hauteur minimale de survol
- Modification de la surface « S »
- Les niveaux de croisière.

1. Suppression de la hauteur minimale

Depuis le 1^{er} janvier 2007 l'obligation de respecter une hauteur minimale de 500 pieds au dessus de la surface est devenue caduque. En conséquence le choix d'une hauteur de survol reste placé sous l'entière responsabilité du commandant de bord. La réglementation concernant le survol des agglomérations, des rassemblement des personnes, ZIT, ZRT reste cependant inchangée.

2. Modification de la surface « S »

2.1. Uniformisation à 3000ft ASFC

L'ensemble de la surface « S » a été uniformément fixée à 3000ft ASFC y compris au dessus des reliefs situés à une altitude supérieure à 3000ft / QNH. L'altitude de vol reste libre sous cette surface.

2.2 Condition VMC sous la surface « S »

A l'exception d'une surface située à une altitude supérieure à 3000ft / QNH, les conditions VMC restent inchangées :

- Visibilité supérieure à 1500 mètres (ou distance équivalente à 30 secondes de vol à la vitesse de croisière),
- Vol hors des nuages,
- En vue du sol ou de l'eau.

Dans le cas du survol d'un relief situé à plus de 3000ft-QNH les conditions VMC telles que mentionnées ci-dessus restent inchangées à condition que le vol ne s'effectue pas à une hauteur supérieure à 1000ft ASFC.

Si le vol s'effectue à une hauteur située entre 1000 et 3000ft au dessus du relief les conditions VMC sont fixées à :

- Visibilité horizontale 5Km
- Espacement vertical 300m par rapport aux nuages
- Espacement horizontal 1500m par rapport aux nuages. Le vol s'effectue à une altitude libre.

2.3 Vol au dessus de la surface « S »

Le vol au dessus de la surface « S » (3000ft ASFC) s'effectue en appliquant la règle semi-circulaire au calage standard 1013HPa avec des conditions VMC : 5Km, 1500m, 300m

3. Les niveaux de croisière :

Lorsqu'une altitude de transition n'est pas portée à la connaissance des usagers, un pilote exprimera sa position dans le plan vertical :

- En niveau du vol lorsqu'il volera au dessus de 3000ft ASFC
- En altitude lorsqu'il volera à et au dessus de 3000ft ASFC.

EN RESUME CE QU'IL FAUT RETENIR

- Disparition de la hauteur de survol des 500ft ASFC (sauf agglomération , ZIT, ZRT),
- Uniformisation de la surface « S » à 3000ft ASFC
 - Vol à une altitude libre sous cette altitude,
 - Conditions VMC : 1500m/30'', vue surface, hors nuage.
 - Conditions VMC : 5Km, 1500m, 300m entre 1000ft et 3000ft au dessus d'un relief situé à plus de 3000ft-QNH.
 - Entre la surface et 1000ft : 1500m/30'', vue surface, hors nuage.
- Altitude de transition fixée à 3000ft/QNH si aucune disposition ne précise cette altitude.
- Vol au QNH en dessous de 3000ft-QNH
- Vol au 1013 au dessus de 3000ft-QNH

Roger Nivol

